

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 240408-23)**

SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre et le huit du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le deux avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Adjointes au Maire, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Pierre ESPILONDO, Pantxo ITHURRIA, Alexandra BOUR, Pierre DAGOIS, Éric IRASTORZA Fabienne LAUTIER-ROY, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Manu PORTET, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON, Jeanne DUBOIS, Michel LAMARQUE.	Francis TAMBOURINDEGUY ayant donné pouvoir à Maryse SANPONS, Florence POEYUSAN ayant donné pouvoir Mabel ETCHEMENDY, Sophie DUFLET ayant donné pouvoir à Alexandra BOUR, Stéphanie MICHEL ayant donné pouvoir à Amaia ETCHELECOU	Amaia ETCHELECOU

OBJET :

ÉLECTRIFICATION RURALE – PROGRAMME « GROS TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC (COMMUNES) 2024 » – APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE – AFFAIRE N°24GEEP009

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Territoire d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de remplacement d'un candélabre HS – BA4 – Chemin de Capera.

Monsieur le Président du Territoire d'Énergie 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise ETPM GEEP.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme « Entretien Éclairage Public - Gros entretien -GROS ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC (COMMUNES) 2024 », et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***décide de procéder aux travaux, ci dessus désignés et charge le Territoire d'Énergie 64, de l'exécution des travaux.***
- ***approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :***

<i>Montant des travaux</i>	<i>2 676,97 €TTC</i>
<i>AMO, MOE et imprévus</i>	<i>223,08 €TTC</i>
<i>Frais de gestion TE64</i>	<i>111,54 €TTC</i>
<i>TOTAL</i>	<i>3 011,59 €TTC</i>

- **approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :**
- | | |
|--|-----------------------|
| Participation du Syndicat | 981,56 € TTC |
| FCTVA | 439,13 € TTC |
| Participation de la commune aux travaux à financer par fonds libres | 1 479,36 € TTC |
| Participation de la commune aux frais de gestion (fonds libres) | 111,54 € TTC |
| TOTAL | 3 011,59 € TTC |
- **accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le **12.04.2024**
et publication ou notification du **15.04.2024**

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI